

Pour publication immédiate

LA FUMÉE DES FEUX DE FORÊT ET VOTRE SANTÉ

Lanaudière, le 28 mai 2010 – Plusieurs incendies de forêt sont actuellement en cours en Haute-Mauricie. La fumée dégagée par ces feux pourrait rejoindre la communauté Atikamekw de la Manawan. La direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière émet une mise en garde aux personnes de la communauté.

La fumée

L'exposition à des fumées de bois ne représente pas de risque majeur pour la santé. Pour la plupart des gens, la fumée constitue un irritant pouvant être la cause de maux de gorge, de toux, de maux de tête, d'écoulements nasaux et d'irritation des sinus ou des yeux.

Personnes à risques

Les personnes souffrant de maladies pulmonaires ou cardiaques, les asthmatiques, les personnes âgées et les jeunes enfants sont invitées à limiter leurs activités extérieures. Outre ces groupes à risques, les adultes en bonne santé, qui doivent fournir un effort soutenu à l'extérieur, peuvent aussi être affectés par la fumée.

Recommandations

Il est recommandé aux personnes incommodées par la fumée :

- ✓ de demeurer à l'intérieur de leur résidence et de fermer les fenêtres;
- ✓ de limiter les échanges d'air avec l'extérieur (ex. : l'arrêt de l'échangeur d'air);
- ✓ d'éviter toute activité physique intense, à l'extérieur.

Si, malgré toutes ces mesures, certains malaises persistent ou s'accroissent, il est important de consulter les autorités compétentes.

- 30 -

Source : Direction de santé publique et d'évaluation

Renseignements : Pascale Lamy
Agente d'information
Direction des communications et des relations publiques
450 759-1157, poste 4437
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca